



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Atelier *Agir en faveur de l'interdiction universelle des essais nucléaires*

*Organisé conjointement par l'UIP et l'OTICE
Mardi 22 mars 2022, 13 h 15 – 14 h 15,
Salle Nusantara 2 & 3, premier étage, BICC
suivi d'une réception*

Note d'orientation

Contexte

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) interdit à quiconque de procéder à une explosion nucléaire où que ce soit : sur la surface de la terre, dans l'atmosphère, sous l'eau ou sous terre. Il rend très difficile la fabrication d'une bombe nucléaire pour les pays qui n'en ont pas, ou la fabrication de bombes plus puissantes pour ceux qui en possèdent déjà. Il vise également à éviter les énormes dommages causés aux êtres humains, aux animaux et à l'environnement par la radioactivité des explosions nucléaires. Le Traité a un régime de vérification unique et global visant à assurer que toute explosion nucléaire puisse être détectée. Plus de 300 installations dans le monde permettent de surveiller les signes d'explosions nucléaires sur toute la planète au moyen des technologies sismique, hydroacoustique, infrason et radionucléide. Les données ainsi recueillies sont traitées et diffusées en quelques heures auprès des États membres de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), à la fois sous forme brute et sous forme analysée. Ces données peuvent également être utilisées à d'autres fins que la détection d'explosions nucléaires. Ainsi, elles fournissent aux centres d'alerte aux tsunamis des informations en temps quasi réel sur un séisme sous-marin, ce qui permet de prévenir les populations plus tôt et de sauver des vies. Ces données peuvent également permettre de mieux comprendre les océans, les volcans, le changement climatique et beaucoup d'autres questions.

De nombreuses négociations ont été menées pendant la Guerre froide pour obtenir une interdiction complète des essais nucléaires, mais le TICE n'est devenu réalité qu'en septembre 1996. À la date d'août 2021, 185 pays avaient signé le Traité, dont 170 l'ont également ratifié. Toutefois, pour qu'il puisse entrer en vigueur, le TICE doit être signé et ratifié par 44 pays spécifiques détenteurs de technologies nucléaires – énumérés à l'annexe 2 du Traité. Il en manque huit à ce jour¹.

L'universalisation du TICE est à l'ordre du jour de l'UIP depuis le début : le premier pas vers un monde exempt d'armes nucléaires. Depuis 1995, au moment de la négociation du Traité, l'UIP a régulièrement appelé ses Membres à l'action par des résolutions. Une campagne ciblée, débutée en 2019, a également permis d'attirer l'attention sur le TICE et sur ses applications civiles et scientifiques potentielles.

De septembre 2021 à septembre 2022, l'OTICE célèbre le 25^e anniversaire de l'adoption du Traité, une occasion de créer une dynamique en faveur de son universalisation et de son entrée en vigueur. M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'OTICE, a lancé une série d'initiatives visant à obtenir le plus grand nombre de ratifications possible au cours de cette année anniversaire et a invité les partisans du Traité et les multiplicateurs de puissance à s'engager à cette fin. À l'occasion de sa 144^e Assemblée, l'UIP défendra avec vigueur le principe de l'universalisation du Traité, notamment en organisant une réunion parallèle, afin de s'engager en faveur d'une interdiction universelle des essais nucléaires.

Objectifs

Cette réunion visera à honorer les derniers États à avoir ratifié le TICE et à nouer un dialogue stratégique avec les Membres de l'UIP n'ayant pas ratifié le Traité en vue de promouvoir le principe de l'universalisation du TICE. En outre, elle offrira aux délégués l'occasion d'échanger leurs expériences et les bonnes pratiques sur les processus nationaux et la mise en place de mécanismes institutionnels de promotion du Traité.

La table ronde commencera par les discours liminaires du Secrétaire général de l'UIP et du Secrétaire exécutif de l'OTICE, et sera complétée des interventions suivantes :

- Des délégations de pays qui ont récemment ratifié le TICE, qui ont signé les instruments de ratification ou qui s'emploient activement à ratifier le traité en cette année de son 25^e anniversaire. Elles mettront en évidence leur engagement en exposant les raisons pour lesquelles il importe de ratifier le Traité, les motivations qui ont incité leur pays à passer à l'action et les arguments en faveur de la mobilisation des parlementaires. Elles en profiteront également pour parler de leurs processus nationaux.
- Des délégations des États de l'annexe 2 qui n'ont pas ratifié le TICE seront invités à évoquer leur position nationale sur le TICE et leurs processus nationaux, et à communiquer au Secrétaire général de l'UIP et au Secrétaire exécutif de l'OTICE leurs questions ou suggestions éventuelles pour l'avancement du processus de ratification dans leurs États respectifs.

Informations pratiques

Cette réunion durera deux heures en tout : une heure sera consacrée à la table ronde et une heure à la cérémonie qui suivra immédiatement.

ⁱ Cent quatre-vingt-cinq pays ont signé le TICE, 170 d'entre eux l'ont également ratifié, dont trois États dotés d'armes nucléaires : la France, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni. Mais 44 pays spécifiques détenteurs de technologies nucléaires (appelés « les États de l'annexe 2 ») doivent signer et ratifier le TICE avant qu'il n'entre en vigueur. Il en manque huit à ce jour : la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, Israël et le Pakistan n'ont pas encore signé le TICE. L'Indonésie est le dernier État de l'annexe 2 à avoir ratifié le TICE, le 6 février 2012.